

COMMUNE DE DOIZIEUX
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 20 JANVIER 2026 A 19 h

Le VINGT JANVIER DEUX MILLE VINGT SIX, à dix-neuf heures, les membres composant le conseil municipal de DOIZIEUX, régulièrement convoqué le 13 janvier 2026, se sont réunis, en session ordinaire, en mairie de Doizieux, sous la présidence de Jean-Philippe PORCHEROT, Maire.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de la convocation au panneau officiel de la Mairie.

Etaient présents : MM. PORCHEROT, ALBERT, CHOMIENNE, BERLIER – MAURICOUT, CLERJON, BERARDO, CORDERO, GRUFFAZ, BOUVERESSE.

Absents excusés : Mme RIVOLLIER (pouvoir à M. PORCHEROT), Mme BERNE (pouvoir à Mme BERARDO), M. ARMAND, Mme CHARRIN, Mme PLANTIER (pouvoir à M. ALBERT).

Soit NEUF membres présents, DOUZE votants sur QUATORZE en exercice.

Secrétaire de séance : M. CLERJON Mikaël.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 décembre 2025
- Vote des taux d'imposition – Année 2026
- Attribution des subventions aux associations – Année 2026
- Ecole – Demande de subvention pour la classe verte
- Restaurants du cœur – Demande de subvention
- THEATRE – Lot n°5 – Métallerie – Avenant n°1
- Approbation du Projet Educatif De Territoire (PEDT) 2026 – 2028
- SEM – lutte contre les déchets abandonnés – Approbation Avenant n°3
- Plan Départemental de Protection des forêts Contre l'Incendie de la Loire (PDPFCI) – sollicitation auprès de la préfecture
- Dossier DETR 2026 – Approbation des travaux et demande de subvention
- Questions diverses

Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2025 a été adressé à tous les membres du conseil municipal. Aucune observation n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité

Délibération n° 01-01-2026 examinée le 20/01/2026 – Vote des taux d'imposition – Année 2026 – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 02-01-2026 examinée le 20/01/2026 – Attribution des subventions aux associations – Année 2026 – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 03-01-2026 examinée le 20/01/2026 – Ecole Publique Le Moulinage – Subvention exceptionnelle pour classe verte – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 04-01-2026 examinée le 20/01/2026 – Les restaurants du cœur – Département de la Loire – Subvention exceptionnelle – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 05-01-2026 examinée le 20/01/2026 – THEATRE – Lot n°5 – Métallerie – Avenant n°1 – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 06-01-2026 examinée le 20/01/2026 – Approbation du Projet Educatif de Territoire (PEDT) 2026 - 2028 – Approuvée à l'unanimité. JFP

Délibération n° 07-01-2026 examinée le 20/01/2026 – SEM – Lutte contre les déchets abandonnés – tri hors foyer – Avenant n°3 – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 08-01-2026 examinée le 20/01/2026 – Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie de la Loire (PDPFCI) – Mandatement de Mr le Maire – Approuvée à l'unanimité.

Délibération n° 09-01-2026 examinée le 20/01/2026 – Local vers chaufferie – Approbation du projet – Demande de subvention de l'Etat au titre de la DETR - Année 2026 – Approuvée à l'unanimité.

Vote des taux d'imposition – Année 2026

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il est nécessaire de voter les taux des taxes directes locales préalablement au vote du budget primitif.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de maintenir les taux, à savoir :

- Taxe foncière propriété bâti : 26.17 %
- Taxe foncière propriété non bâti : 48.94 %
- Taxe d'habitation : 8.86 %

Attribution des subventions aux associations – Année 2026

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention aux associations qui en font la demande. Cette subvention sera versée sous condition que ces dernières fournissent leur compte de résultat.

Ecole Publique le Moulinage – Subventions exceptionnelle pour classe verte

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier des élèves des classes de CP au CM2 des écoles « Le Moulinage » et « La Galoche » sollicitant une subvention exceptionnelle, afin de les aider à financer une classe verte au Ventouzet en Lozère du lundi 30 mars au mercredi 1^{er} avril 2026.

Le conseil municipal, en accord avec les élus de la commune de La Terrasse sur Dorlay, accorde une subvention exceptionnelle d'un montant de 2 000 €.

Les restos du cœur – Département de la Loire – Subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire informe les membres présents de la réception d'un courrier concernant une demande de subvention des restaurants du cœur – Département de la Loire. Vu la baisse des aides par rapport à l'augmentation importante du nombre de personnes accueillis, en particulier des bébés et des enfants, Mr le Maire propose de faire un geste de solidarité, en votant une subvention exceptionnelle d'un montant de 200 €.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le versement de la somme de 200 € au resto du cœur.

THEATRE – Lot n°5 Métallerie – Avenant n°1

Vu l'avancée des travaux du théâtre, une modification de l'escalier est nécessaire, à savoir, un escalier quart tournant au lieu d'un escalier droit, ce qui entraîne une plus-value sur le lot n° 5 Métallerie.

L'entreprise titulaire du marché, Vervas Métal, a chiffré cette modification pour un montant de 6 960 € HT comprenant l'escalier et la main-courante, ce qui porte le montant du marché du lot n°5 à 74 960 € HT soit 89 952 € TTC. Un avenant doit être établi.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cet avenant n°1.

Approbation du Projet Educatif de Territoire (PEDT) 2026 - 2028

Monsieur le Maire informe que le PEDT doit être renouvelé, et c'est en collaboration avec la directrice du centre de loisirs Terrazieux que celui-ci a été mise à jour. Il convient donc d'approuver le PEDT qui sera signé par Madame La Préfète de la Loire, Madame la Rectrice de l'Association de l'académie de Lyon et la Caisse d'Allocation Familiale de la Loire.

SEM – lutte contre les déchets abandonnés – tri hors foyer – Avenant n°3

Saint Etienne Métropole et plus de 30 communes de la métropole ont constitué un groupement pour établir avec l'éco-organisme agréé Citeo une convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus.

La loi AGECE du 10 février 2020 impose depuis le 1^{er} janvier 2025 la collecte séparée pour recyclage des déchets d'emballages pour les produits consommés en dehors du foyer. Un avenant a été établi pour compléter la convention de soutien.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cet avenant n°3.

Plan Départemental de Protection des Forêts Contre l'Incendie de la Loire (PDPFCI) – Mandatement de Mr le Maire

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier envoyé au SDIS concernant la demande de reconnaissance de chemins et pistes forestières en défense des forêts contre l'incendie. En réponse à ce courrier, un mail nous est parvenu pour nous informer que le SDIS ne pouvait se prononcer sur notre demande et qu'il fallait solliciter la préfecture par rapport à son PDPFCI.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, mandate Mr le Maire pour solliciter les services de la préfecture.

Local vers chaufferie – Approbation du projet – Demande de subvention de l'Etat au titre de la DETR

Monsieur le Maire informe les membres présents que suite aux inondations, le local situé à côté de la chaufferie avait subi de gros dégâts. Des devis ont été demandés pour remettre en état le local (électricité, plomberie, plâtrerie, peinture), cela représente un montant global de 33 155.44 € HT soit 39 786.53 € TTC. Une aide financière peut être sollicitée auprès de l'Etat au titre de la DETR 2026.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les travaux et sollicite l'aide financière.

Questions diverses

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu en mairie des résidents du hameau de Grosmont par rapport au déneigement.
- Monsieur le Maire informe d'un litige juridique avec la SCI La Grosse Ecole. Nous avons pris contact avec un avocat par l'intermédiaire de l'AMF assurance Protection Juridique.
- Un élu fait le compte rendu du chantier du Théâtre
- Un élu informe que suite au cambriolage du local technique, notre assurance, Groupama, nous a mis en relation avec une entreprise pour la sécurisation des bâtiments communaux. Nous avons également contacté une autre entreprise afin de pouvoir comparer les prix.
- Un élu informe qu'il y a un souci concernant la réception des travaux du local Chapon Traiteur pour la partie électricité et plomberie.
- Un élu informe que des devis ont été demandés pour l'aménagement autour de l'école de la cour ainsi que l'extension de l'aménagement autour du barrage de l'ex-usine de moulinage. Mr le Maire se renseigne sur les éventuelles aides Leader.
- Une élue demande des informations par rapport au restaurant O Mon Pila.
- Une élue informe que les travaux concernant la fibre ont été réalisés jusqu'au hameau de Lucas.
- Une élue informe que l'après-midi festif organisée le 18 janvier 2026 pour les aînés de la commune s'est très bien déroulée. L'animation a été assurée par Mr MARAS avec son répertoire de chansons françaises.
- Un élu informe que nous sommes en attente d'un devis pour la remise en état de la piste forestière limitrophe avec la commune de La Terrasse sur Dorlay vers l'Artiole à Chez Rouard.
- Une réunion de la commission finances est programmée le jeudi 12 février à 10 heures en mairie
- Le prochain et dernier conseil municipal de ce mandat est fixé au mardi 3 mars à 19 heures en mairie pour le vote des budgets et la composition du bureau de vote.

La séance est levée à 21 h 45.

Monsieur le Maire,
Jean-Philippe PORCHEROT,



Le secrétaire de séance,
Mikaël CLERJON,

Publié le : 4/03/2026
Auteur de l'acte : Jean-Philippe PORCHEROT
Qualité de l'auteur : Monsieur le Maire